



PROCES VERBAL
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE MONDOUZIL
Séance du 7 octobre 2024

Nombre de Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert MEDINA, Maire.

PRESENTS : Mmes CAREME Christel, de SAINT MARTIN Claire, GIMENEZ Corinne, MALHERBE Monique, et Mrs EVRARD Nicolas, FABRE Damien, LAFFORGUE Thierry.

ABSENTS : Jean-Nicolas LASSERRE

ABSENTE et représentée : RIBAUT Marie-Louise représentée par FABRE Damien

SECRETAIRE DE SEANCE :

Délibération N° 1

OBJET : Achat d'électricité : Adoption d'une convention de groupement de commandes.

Exposé

Toulouse Métropole, les Mairies de Toulouse, Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Blagnac, Brax, Bruguières, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, l'Union, Cugnaux, Launaguet, Pibrac, Drémil-Lafage, Flourens, Fonbeauzard, Gagnac, Mondonville, Mondouzil, Montrabé, Seilh, Saint-Jory, Saint-Orens, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane, Saint-Jean, les CCAS d'Aucamville, de Balma, de Colomiers, de Cugnaux, de Launaguet, de Pibrac, , de Tournefeuille, de Toulouse, le Centre Toulousain des Maisons de Retraite, la Régie Municipale d'Electricité de Toulouse, la Cité de l'Espace, DECOSET, le Musée des Abattoirs, l'Espace Culturel de Pibrac et le Syndicat Intercommunal de la piscine de la Ramée ont décidé de se constituer en groupement de commandes pour procéder ensemble à l'achat d'électricité.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, , il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par entité.

Décision

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention 24TM03 portant création de groupement de commandes en vue de mutualiser l'achat d'électricité, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2

La convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

Article 3

D'autoriser le Président de Toulouse Métropole à signer ladite convention et tous les actes afférents.

Résultat du vote

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Non-participation au vote : 0

ACTIONS EN COURS

1- DEPOT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME PAR LA SOCIETE HECTARE POUR LE CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire annonce que la société HECTARE a déposé une demande de CU (Certificat d'Urbanisme) pour son projet de CŒUR DE VILLAGE en accord avec le résultat des 5 ateliers réalisés avec de nombreux Mondouziliens. Une réponse de notre service instructeur, TOULOUSE METROPOLE, devrait être donnée dans les 2 mois de son dépôt.

2- DOSSIER TRAVAUX

Les travaux se suivent :

- Renouvellement de conduites d'eau potable et d'assainissement viennent de se terminer. D'autres suivront début 2025 pour renouveler les réseaux d'eau potable situés, chemin de la Tuilerie, chemin de Canteloube, chemin de Cabanac et chemin des Landes.
- Effacement de la ligne HTA reliant la route du Pigeonnier à la Zone d'Activité avec le remplacement du poste situé sur la place de l'église et l'ajout d'un poste sur la route du Faget en haut de la ZA.
- Aménagement de la route du Pigeonnier de la place de l'église jusqu'au chemin de la Tuilerie. Ces travaux sont lancés et devraient durer jusqu'au mois de janvier 2025.
- Construction d'un cheminement mixte, piétons, cyclistes qui longera la route du Pigeonnier sur environ 600m à partir de la place de l'église en direction de Lavalette.
- Construction de la nouvelle station d'épuration, en cours.
- Rénovations des enduits intérieurs de l'église, 2^{ème} phase.
- Réparation de la salle du Conseil Municipal, étanchéité, isolation et pose d'un nouveau plafond en bois.

3- DOSSIERS DIVERS

- La réforme du traitement et ramassage des déchets est exposée au Conseil
- L'étude de la mise en place de panneaux photovoltaïques est exposée au Conseil.
- L'étude de la mise en place de caméras de vidéosurveillance est présentée au Conseil.
- La construction du journal est en cours et la rédaction des articles qui le composeront doit être réalisée.
- L'organisation des commissions municipales doit être revue pour optimiser leur fonctionnement.
 - o Un conseil municipal par mois le premier lundi de chaque mois
 - o Une réunion intermédiaire, fusionnant les commissions, entre deux conseils avec un ordre du jour et priorisation des thématiques et respect d'un format de 90 mn le mercredi

QUESTIONS DIVERSES

_____ _L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25.

MEMBRES PRESENTS

CAREME Christel

De SAINT MARTIN Claire

EVARD Nicolas

FABRE Damien

GIMENEZ Corinne

LAFFORGUE Thierry

MALHERBE Monique

MEDINA Robert

RIBAUT Marie-Louise